

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi 28 Novembre 1848. No. 22.

LES CAUSES DE LA MISÈRE.

Dieu ne fait pas de pauvres; il n'envoie pas de créature humaine dans les hasards de ce monde, sans les pouvoirs de ces deux richesses qui sont les premières de toutes, je veux dire l'intelligence et la volonté. Et les richesses morales sont si bien l'origine de toutes les autres, que les choses matérielles ne deviennent des richesses à leur tour que par l'empreinte de l'intelligence qui les façonne et de la volonté qui les emploie. C'est ce que nous voyons jusque dans nos vieilles industries, dans ces professions encombrées d'un homme venu des champs, en blouse et en sabots, mais avec un esprit droit et une activité persévérante, finit par forcer les avenues de la fortune et par vieillir sous des lambris dorés. Et d'un autre côté, qui de nous n'a connu sur les bancs des écoles quelque un de ces jeunes gens bien pourvus et bien doués, qu'un vice a perdus, et qui, au bout de dix ans épuisés d'esprit, de santé et de ressources, ne vivent plus que de l'aumône secrète de leurs anciens camarades ou meurent à l'hôpital? Le droit au travail, inscrit à la première page de la constitution empêchera-t-il jamais que dans plusieurs industries, dans l'imprimerie, par exemple, un certain nombre d'ouvriers nomades errent d'atelier en atelier, travaillant chaque semaine qu'autant de jours qu'il le faut pour passer le reste dans le plaisir, sans autre aile pour le chômage que le dépôt de mendicité? Et d'autres, cependant, attachés aux maisons honorables dont ils soutiennent la prospérité, trouvent dans un labeur assidu, dans des privations méritoires, le moyen de nourrir leurs vieux parents et d'entourer encore de quelque aisance le berceau de leur jeune famille!

Pourquoi donc taire au peuple ce qu'il sait, et le flatter comme les mauvais rois? C'est la liberté humaine qui fait les pauvres; c'est elle qui tarit ces deux sources primitives de toute richesse, l'intelligence et la volonté; en laissant l'intelligence s'éteindre dans l'ignorance; et la volonté s'affaiblir par l'indolence. Les ouvriers le savent mieux que nous: en temps ordinaires, en dehors des années de disette et de révolution, la terre de France n'est pas ingrate; et le nombre de ceux qui n'y parviennent pas à vivre de leur travail n'est pas d'un sur quinze, et de ce nombre la moitié n'est tombée dans l'indigence que par défaut de lumières ou de moralité, par l'incapacité, l'imprévoyance, qui a rendu leur métier stérile dans leurs mains, ou par le libertinage qui en a dissipé les fruits.

À Dieu ne plaise que nous pensions calomnier ceux que l'Évangile bénit, rendre les classes souffrantes responsables de leurs maux et servir l'insensibilité des mauvais cœurs qui se croient dispensés de secourir le pauvre quand ils ont établi ces torts! Nous serions aussi justes de nous en prendre à l'indifférence et à l'égoïsme des chefs d'industrie, si la plupart n'ont jamais songé aux besoins moraux de leurs ouvriers, s'ils leur refusent avec le repos du septième jour le droit de s'arracher à leur misérable condition d'instruments de travail, s'il est vrai que plusieurs poussent la perversité jusqu'à écarter de leurs ateliers tout ce qui pourrait y introduire la tempérance et l'économie, persécutés que le vice, déshonorant le travailleur, le rend plus maudible et le livre à la discrétion du maître! C'est ce qu'affirme un écrivain grave, M. Villermé, et c'est ce que nous osons pour accuser aujourd'hui, non les torts personnels des hommes sur lesquels nous ne pouvons rien, mais l'insuffisance des institutions qui l'appartient au journalisme de signaler, mais l'erreur de la société qui prête l'autorité de son patronage aux tentations les plus capables de hâter la corruption et par conséquent l'appauvrissement des classes ouvrières, qui fait si peu pour les instruire et, par conséquent, pour les enrichir.

De ces trois passions qui sont la ruine des mœurs populaires, le jeu, le vin et les femmes, la société française a prospéré la première, et c'est son honneur d'avoir fermé les bureaux de loterie et les maisons de jeu de la même main dont elle ouvrirait les caisses d'épargne. Mais pour les deux autres désordres, elle en est restée à la politique des vieux pouvoirs qui, désespérant de vaincre le mal, l'ont érigé en institution publique, pour y trouver une branche de revenu ou un moyen de gouvernement. Ne dites pas qu'il était plus sûr d'autoriser la prostitution pour lui donner des règles que de la réduire à se cacher dans des ténèbres où elle déferait toutes les surveillances. En moralité, nous ne connaissons pas de mal nécessaire; vous mêmes vous avez éprouvé la vanité de ce sophisme qui rassurait la conscience des anciens politiques, lorsque supprimant les jeux publics, vous n'avez pas reculé devant la poursuite des jeux clandestins. Rome n'est pas seulement une capitale de cent cinquante mille âmes; c'est une cité italienne, toute brillante des feux du soleil; c'est là que rendez-vous annuel de trois mille étrangers, de tous les désamusements, de tous les spleens, de tous les vices. Et cependant elle n'a jamais connu l'ignominie de la prostitution publique, jamais le gouvernement des raves n'y autorisa une maison de débauche, et Léon XII ne craignit pas d'y fermer les cabarets. De là, chez un peuple si passionné, le petit nombre des naissances illégitimes, la pureté des mœurs et la beauté du sang, la dignité de ces pauvres gens du *Transtevere* qui n'ont jamais donné leur ivresse en spectacle sur les places publiques, et dont on a si souvent accusé l'honneur farouche parce qu'ils ne souffrent pas que l'étranger manque le respect à leurs filles. Pour nous, qui insultons l'Italie de notre dédaigneuse pitié, nous ne pouvons passer le soir les barrières de la ville la plus civilisée de la terre sans heurter à chaque pas, je ne dis pas des hommes, mais des femmes, des enfants avinés. Nous avons des règlements qui mettent les cabarets à la discrétion de la police, et nous laissons se multiplier sans restrictions, sans conditions, les tavernes qui sont dans chaque rue l'école du désordre, le rendez-vous de toutes les conspirations, les dépôts d'armes de toutes les émeutes. Nous avons des impôts écrasants sur le sel, sur la viande et sur toutes les consommations nécessaires, et jamais nous n'avons trouvé dans l'arsenal de nos lois fiscales le secret d'arrêter la multiplication des distilleries, de hausser le prix des spiritueux, de décourager le commerce de ces liqueurs détestables, altérées, sophistiquées

qui font plus de malades que toutes les rigueurs des saisons et plus de coupables que toute l'injustice des hommes! Quelles réformes a-t-on introduites dans les plaisirs publics, chez cette population de Paris, si éprise de plaisirs, et qui se laisserait mener au bout du monde, non pas avec du pain, comme on l'a dit, mais avec des fêtes? Quel pouvoir a songé à ce puissant moyen d'enseignement que l'antiquité, que l'Égypte ne dédaigna jamais? L'hiver dernier la préfecture de police délivra quatre mille permissions de bals nocturnes. Elle ne met plus de terme à ces divertissements insalubres que le bon sens de nos pères resserrait du moins dans les six semaines du carnaval. Chaque année elle autorise l'ouverture d'un nouveau théâtre dans quelque misérable rue des faubourgs où l'on jette aux fils du peuple et à ses filles l'étoffe d'une littérature dont le cynisme révolterait la chasteté du parterre de l'Opéra. Et quand pendant six mois la jeunesse des classes laborieuses a prolongé ses soirées et passé ses nuits dans ces antres enfumés où sa santé court autant de péril que ses mœurs, vous vous étouffez de l'en voir sortir étouffé, chétive, incapable de fournir le contingent militaire, et pleurant chaque année de recrues plus nombreuses les hôpitaux et les prisons!

Rompions enfin avec ces traditions des monarchies coupables qui trouvèrent leur sécurité dans les faiblesses des peuples. Si nous fondons une république durable, que ce ne soit point celle de Sparte qui enivrait les îlots, c'est-à-dire les pauvres, pour les déshonorer; ni celle de Venise, s'il faut croire ce qu'on rapporte de ces belles courtisanes circassiennes qui servaient à endormir les courages des jeunes patriciens en même temps qu'à éclairer la vigilance du conseil des dix! Ne pensons pas nous être acquittés envers le peuple si nous lui avons appris à lire, à écrire, à compter; et encore nos écoles insuffisantes reçoivent-elles la moitié de ses enfants. Quand il s'agissait d'écraser les derniers restes de l'insurrection, nous n'avions besoin ni de délais, ni de formalités, pour dresser vingt camps sur les boulevards de Paris, sur les esplanades, et jusqu'au pied de l'hôtel-de-ville. Mais au bout de quatre mois, quand le douzième arrondissement compte, quatre mille enfants sans asile, quand la charité particulière, touchée de ce dénuement fait les derniers efforts pour leur ouvrir des écoles qui seraient les camps pacifiques de la civilisation, ce n'est pas assez de six semaines de démarches, d'ajournements et de débats pour vaincre les conflits et les scrupules de je ne sais combien de conseils, de comités et d'administrations, effrayés d'une nouveauté si grande, et qui craignent la ruine de l'État, si l'instruction des jeunes ouvriers se trouve livrée à des sœurs, à des frères, à des instituteurs capables de leur enseigner autre chose qu'à épeler les syllabes d'un journal, et à charbonner sur les murs l'ordre du jour des barricades. Ah! que ces esprits timides sont loin de s'entendre avec nous, qui, un lendemain de la première communion, après trois ans d'études dans la meilleure des écoles chrétiennes, quand le fils de l'ouvrier en sortirait tout couvert de couronnes, ne tenons pas son éducation pour finie; qui voudrions l'accompagner d'un patronage intelligent chez son maître d'apprentissage, lui ouvrir des écoles d'adultes chaque soir et chaque dimanche, et inaugurer dans les faubourgs de Paris autant de conservatoires des arts et métiers, autant de Sorbonnes populaires, où le fils du mécanicien, du teinturier et de l'imprimeur trouverait, comme celui du médecin et du juriste, le bienfait de l'enseignement supérieur, les plaisirs de l'intelligence et la joie de l'admiration! Non, je ne m'étonne plus de l'opiniâtreté des politiques à écarter le repos du dimanche, je n'accuse plus leur complicité avec les passions irréligieuses, je n'accuse que leur paresse à remplir le vide de cette journée dont le prêtre ne réclame qu'une heure et qui laisserait tant de place à la sollicitude d'un pouvoir bienfaisant, aux cours publics, aux bibliothèques du peuple, aux exercices militaires pour les jeunes gens, aux sociétés d'émulation et d'assistance mutuelle pour tous. Eh quoi! les hommes des professions savantes, des gens qui ont fait dix-huit ans d'études, les médecins, les avocats, les notaires se rouilleraient, se relâcheraient s'ils n'avaient leurs concours, leurs conférences, leurs chambres de discipline; les astronomes, les philologues, les moralistes de l'Institut désespéreraient du progrès de la science si le fauteuil nu mérité et le jeton de présence ne les réunissent chaque semaine; et vous blâmez l'incapacité, l'incurie de l'ouvrier, défauts qui sont les routines de ses méthodes de désordre systématique de sa conduite, quand vous n'avez jamais encouragé quand vous roulez les associations qui le rapprocheraient de ses égaux, qui le soustrairaient à une police fraternelle, qui l'entoureraient d'exemples en même temps que de lumières, et lui assureraient cette éducation de toute la vie, nécessaire à l'homme, toujours faible et toujours tenté.

Ere Nouvelle.

RIVIÈRE-ROUGE.

Extrait d'une lettre de Mr. Bourassa, missionnaire de la Rivière Rouge, à un de ses amis du séminaire de Québec.

La sol que nous habitons est fertile, et propre à la culture de tous les légumes et de toutes les céréales du Canada; mais les gelées du printemps et de l'automne y causent souvent de grands dommages. Cependant l'hiver n'est pas aussi dur qu'à Québec, et généralement il ne tombe pas au-delà d'un pied de neige. L'été est chaud et sujet, comme l'hiver, à des changements subits de température, à d'horribles ouragans, à des pluies et à des grêles qui brisent tout; le tonnerre gronde d'une manière souvent effrayante. Néanmoins le climat est très-salubre, et on ne voit point ici ces maladies épidémiques ailleurs par les changements subits de l'atmosphère.

Ce pays est sillonné par une infinité de rivières qui arrosent des prairies immenses et souvent à perte de vue. Les lacs y sont aussi en grand nombre. Quant aux arbres des forêts, il n'y a guère, je crois que le tremble, le cyprès, le sapin, l'épinette, le saule, l'aune et le bouleau. Les fruits sont assez abondants: la poire, le *pinbina*, les cerises à grappes, les morises, les noisettes, les gadelles de toute espèce, et de plus les bleuets, les fraises, les framboises, les *cafernettes*, les grains de *masquette* et beaucoup d'autres dont

les noms me sont inconnus se trouvent et se mangent en bien des endroits. Les animaux sauvages que l'on rencontre le plus souvent sont l'orignal, le cerf, le cabri, la vache des prairies, le monton des montagnes, blanc et gris, l'ours blanc, jaune et noir, [quel animal féroce!] le loup, le carajon, le pécan, le chevreuil, le caribou, le renard, la martre, la loure, le castor, &c. &c.

Un mot à présent des sauvages au milieu desquels je suis obligé de vivre. Les Castors [c'est le nom de cette tribu] sont vindicatifs, cruels même, jaloux, honteux, rancuniers et quelquefois menteurs. Ils sont curieux d'apprendre; leur caractère dominant est l'incertitude, qui est comme le propre de tous les sauvages. Ils considèrent leurs femmes comme des esclaves qu'ils maltraitent souvent à l'exès. Néanmoins, malgré tous ces défauts, les castors ont plusieurs bonnes qualités ainsi le vol est en honneur chez eux, et sur ce point ils portent même le scrupule à l'exès. Ils sont de plus assez dociles à la voix des missionnaires qu'ils aiment et respectent.

À la mort de quelqu'un de leurs parents, ils poussent des cris et versent des larmes bien moins sincères qu'ailleurs.

Souvent dans ces circonstances les femmes se rasent la chevelure en signe de deuil, on se fait quelques meurtrissures sur le corps. Le parent défunt est enterré ou plutôt engagé, avec une partie de ce qui lui appartient; d'autrefois il est mis en échafaud.

Quelques uns parmi eux sont des gens de médecine, c'est-à-dire, capables de faire mourir ou de guérir des maladies incurables par divers enchantemens; mais généralement ils n'y croient rien. Il n'en est pas de même des Castors et des sauvages des prairies, qui joignent beaucoup d'autres défauts à celui d'être très-crocheteux.

Leurs notions sur la divinité, quoique matérielles, ne laissent pas d'avoir quelque chose de juste. Ils regardent Dieu comme un homme plus fort et plus puissant que tous les autres, et le reconnaissent pour le créateur de toutes choses. S'ils font un festin, le maître du repas fait, avant que les convives arrivent, un sacrifice au *Maître de la vie*, en jetant dans le feu une petite partie de ce qui est servi; s'ils font des funérailles, ils font fumer le *Maître de la vie*, en présentant le calumet vers le ciel; ils font aussi fumer la terre et les quatre coins cardinaux. Ils pratiquent encore beaucoup d'autres cérémonies de ce genre-là; mais j'espère qu'avec le temps et la grâce de Dieu, ils deviendront de fervents chrétiens, car ils sont bien disposés.

Tu me demandes comment je me nourris? Assez bien quand je suis à notre mission; mais en voyage c'est tout autre chose. Cependant je suis un peu mieux à présent que je puis manger de l'orignal qui, le plus souvent n'a pour toute sauce que l'eau dans laquelle il a bouilli. Quelque fois on fait des grillades, ordinairement avec du saut, et les grandes fêtes avec de la graisse d'ours. Nous ne mangeons que deux fois par jour, matin et soir; ainsi c'est un jeûne perpétuel, sans abstinence parce qu'il n'y a pas de poisson.

Au commencement de l'hiver dernier j'ai mangé habituellement du bœuf et de la viande sèche *éparée* (c'est le terme) à moitié pourrie.

Dans les voyages c'est du *toro* (ou taureau comme tu voudras) que je mange. Ce *toro* n'est pas le met le plus délicieux qu'il y ait au monde, et je crois qu'il est rarement servi sur la table des rois. Il consiste tout simplement en un mélange de saut et de viande sèche, boucanée, et pilée. Pour le rendre meilleur on y mêle des poires seches, de la graisse, du sirop de bouleau ou du sucre; il n'est pas méchant alors, je l'assure, cependant plus d'une fois j'en suis pas scandalisé j'ai pensé aux *aignons de l'Égypte*.

JOS. BOURASSA, Proc. Miss.

Abcille de Québec.

ÉTRANGER.

ÉVÈNEMENTS DE BUCHAREST.—À Bucharest, la réaction a triomphé. La constitution et le gouvernement provisoire sont abolis. La Turquie, qui semblait d'abord protéger le mouvement libéral de la *Valachie*, a été rayée par la Russie, a désavoué Suleyman-Pacha et a envoyé Foad-Effendi comme commissaire extraordinaire. Foad-Effendi est entré à Bucharest avec quatre régiments turcs, et comme la sommation de rétablir l'ancien ordre de choses est restée sans effet, il a livré la ville à ses troupes.

Plus de dix mille habitants ont été égorgés, femmes violées, enfants emportés, et la ville pillée pendant vingt-quatre heures. Après cette horrible scène de dévastation, les soldats turcs ont organisé un grand bazar où ils ont vendu aux juifs le produit de leur pillage. Foad-Effendi a constitué le gouvernement provisoire, annulé la constitution et institué un *Kaimacan*. Tout cela s'est passé dans la journée du 13 septembre.

—Une correspondance en date du 25 septembre confirme les nouvelles que nous avons données hier sur les événements de Bucharest.

Foad-Effendi, accompagné du général Duhamel, s'est avancé sur Bucharest à la tête de 20.000 Turcs, après avoir intercepté toutes les communications des montagnes avec la plaine.

Arrivé en face de la ville, il a invité les plus notables de la population à se rendre à son camp, en les assurant, par des protestations répétées, de ses intentions bienveillantes de la porte Pour la cause valaque. Ceux-ci se firent à la parole de Foad-Effendi et se rendirent à son invitation; mais ils se virent tout à coup cernés de baïonnettes et arrêtés comme rebelles au sultan.

Assiégé après cet acte d'indigne trahison, l'ordre d'attaquer contre la ville fut donné, le bombardement commença sur tous les points, et les troupes turques se précipitèrent dans l'intérieur des rues sur une population livrée de ses chefs et complètement désarmée.

La lutte fut désespérée, mais la victoire resta aux Turcs. Alors commencèrent des scènes affreuses de meurtres, de pillages, de viols et d'incendies. Les vainqueurs, enivrés de sang, se répandirent dans l'intérieur de la ville pour commettre des actes de la plus atroce barbarie, mais bientôt un

combat terrible s'engagea entre eux et les soldats valaques de la caserne, qui attendaient vainement des ordres.

Ces braves soldats firent preuve d'un courage et d'un sang-froid héroïques pendant plusieurs heures, en présence des régiments turcs, vingt fois plus nombreux qu'eux, et sous les feux d'une artillerie formidable; mais à leur tour ils succombèrent sous le nombre, aux cris de *Vive la Constitution!*

Maintenant l'ordre règne à Bucharest. La loi martiale est proclamée; le gouvernement institué par Suleyman-Pacha est remplacé par un seul *kaimacan*, nommé par le général Duhamel; et la constitution du 25 juin est abolie pour faire place à l'ancien règlement imposé au pays par la Russie.

On ne connaît pas encore le nombre des victimes, et on a tout lieu de craindre pour le sort des chefs de la révolution, tombés par trahison aux mains de Foad-Effendi.

ITALIE.—On écrit de Rome, le 9 octobre:

On dit que samedi soir Sa Sainteté a eu une longue conférence avec les ministres de l'intérieur et des finances; elle a demandé au comte Rossi pour quelles raisons il n'avait pas signé les bons de faveur délivrés par elle sur les fonds du Trésor. Le comte Rossi a répondu que, conformément aux règles constitutionnelles, le droit de disposer des deniers de l'État appartenait exclusivement aux chambres. Le prince et le ministre n'ont que dans le cas d'extrême urgence et sous la plus stricte responsabilité des ministres, le droit de signer des bons que les représentants de la nation pourraient ne pas valider. À la suite de ces explications, le Saint-Père aurait déclaré au comte Rossi qu'il voulait la constitution entière et inviolable, et le résultat de cette conférence a été très-satisfaisant pour tous deux.

ROME.—14 octobre. Notre correspondance nous apprend que Rome continue à jouir du plus grand calme. Cependant on a eu le 13 une légère alerte; à midi l'ordre a été donné de renforcer les postes de la garde nationale. Les carabinieri ont été consignés. La police avait découvert le projet d'un mouvement révolutionnaire qui devait éclater dans la soirée. Des écrits et des drapeaux avaient été distribués dans le quartier des *Monti*. Une réunion composée en grande partie d'étrangers Siciliens, Livournois, etc., avait eu lieu à la *Navicella*. Mais ce déploiement de force a fait tout rentrer dans l'ordre. La tranquillité publique n'a pas été troublée un seul instant. Le chef du complot a été arrêté pendant la nuit.

RADETSKY.—Voici un résumé de Radetsky qui en dit à lui seul plus que tout ce que nous pourrions écrire:

« Nous sommes en temps de guerre, et non de paix! Milan est pour ainsi dire placée aux avant-postes, et l'on doit y éveiller tout ce qui peut être l'alarme. Monseigneur l'archevêque sera, en conséquence, invité à défendre cette sonnerie qui n'aurait pas pour objet quelque service divin comme la messe ou la bénédiction du soir.

« On ne devra chaque fois sonner qu'une cloche et pendant une seule minute, ce qui est suffisant pour faire connaître aux fidèles que le service divin va commencer.

« L'avis de nouveau le clergé qui Milan étant en état de siège, le caractère sacerdotal ne saurait empêcher d'appliquer toute la rigueur des lois militaires si, contre mes ordres, on abusait du son des cloches et de l'influence ecclésiastique en général. »

RADETSKY.—

CONGRÈS.—C'est le cœur palpitant d'émotion et l'esprit bouillonnant par les effusions que nous venons d'entendre, que nous essayons de tracer une esquisse de la première séance du congrès fédéral, qui vient de poser la pierre angulaire de la ligue italienne.

Vincenzo Gioberti a ouvert la séance par un discours sur la nécessité de l'union et de la concorde, qui a été couvert d'applaudissements. Les congrès de la science, a-t-il dit, ont amené les congrès politiques; c'est-à-dire le germe et puis le fruit. Il a comparé ensuite notre époque à celle de la ligue lombarde. Il y avait alors un peuple qui se rendit puissant par l'union qu'un pape avait consacrée; aujourd'hui, ce sont des peuples entiers qui cherchent à s'unir par les liens de la fraternité.

Un pontife a non seulement béni leurs vœux comme fit son prédécesseur Alexandre, mais encore a prêché lui-même la sainte croisade de l'indépendance. (Puisent les applaudissements, qui ont accompagné ces derniers paroles, monter jusqu'au trône de Pie IX.)

Après le discours de Gioberti, on a fait l'appel nominal des membres de l'association qui ont ensuite procédé à la nomination de trois présidents. Chaque nom était proclamé au milieu du plus ardent enthousiasme, surtout celui d'Adrea Romeo, qui, entendant les cris de *Vive Romeo!* dit d'une voix émue: *Non pas vive Romeo! mais vive l'Italie!*

Le nom de Terenzio Mamiani qui siègeait au banc de la présidence excita les plus vives sympathies. On salua aussi d'acclamations Venise, Brescia, la Sicile et les représentants de toutes les provinces.

Le vote a été d'accord avec le vœu général. Andrea Romeo, Vincenzo Gioberti et Terenzio Mamiani ont été nommés présidents avec une immense majorité. Les deux vice-présidents don Fôrez de Palermo et Lucien Bonaparte.

Mamiani a pris ensuite la parole et a terminé sa chaude et rapide improvisation par ces mots:

« Il nous faut désormais placer tout notre espoir dans le sort des armes!

« La guerre! telle doit être notre diplomatie; la guerre! tel est notre seul moyen de salut! »

Ces mots et la guerre! la guerre! volaient sur toutes les lèvres et étaient répétés à l'unifini par les échos de la salle. La voix puissante de Mamiani avait excité un enthousiasme impossible à décrire.

Après lui, Pirez de Palermo, a fait une allocution qu'il termina ainsi: C'est au cri de vive la ligue que, pendant la glorieuse révolution de janvier, l'homme du peuple envoya la mort au satellite du Bourbon. La cruauté du roi de Naples passe toute croyance, et quand l'Italie se sera débarrassée de ce tyran, elle aura un général autrichien de moins à combattre.

Demain à sept heures et demie du soir doivent commencer les séances particulières. (Cœcordia du 11 octobre.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 28 NOVEMBRE 1848.

LE GOUVERNEMENT ET L'ECONOMIE.

Depuis quelque temps, la presse de la province traite l'usage de l'économie dans le gouvernement du pays. C'est une question des plus importantes, mais qui n'a pas été traitée avec réflexion et avec soin. Il est nécessaire que, dans une semblable matière, les hommes qui parlent d'économie soient bien compris, et non pour satisfaire à un amour-propre, et non pour satisfaire à une vanité, mais pour satisfaire à une véritable économie pratique. Les journaux libéraux ont traité de la question avec plus de patriotisme que les journaux conservateurs. Ils ont voulu faire entendre relativement à notre programme des mesures possibles de notre part, et voilà tout.

1. Economie sur le salaire des membres du parlement. — Il serait en effet à désirer de voir nos représentants se voir enlever de leur poche par jour durant tout le temps de la session. Il nous semble qu'il serait facile de faire sur cette somme une diminution considérable sans être déraisonnable. Les membres du parlement se faisant être pour servir le pays, travailler à la chose publique, et non pour le plaisir, il ne faut pas, d'une part, qu'ils ne reçoivent pas de salaire, et de l'autre il serait à désirer qu'ils n'en reçoivent pas un tellement élevé, qu'on ne leur en fasse pas un reproche. Ils s'enrichissent des deniers du public. Dans le premier cas, nous croyons que les représentants doivent recevoir un salaire; car il ne paraît pas que ceux qui consentent à servir le pays, reçoivent un salaire suffisant pour payer leurs frais de voyage au siège du gouvernement et leur pension pendant la durée des sessions. D'ailleurs, nous ne doutons pas que le non-paiement des membres du parlement n'eût un très mauvais résultat. Ce serait celui de créer une aristocratie d'argent, et de fermer la porte de l'assemblée législative aux hommes de talent, et de connaissances qui se trouveraient être pas riches; de cette manière encore, on ne verrait au sein du parlement que les hommes opulents et fortunés, et les lois de pays se ressentiraient fort d'un pareil état de choses, sans compter tous les autres inconvénients résultant d'un semblable système. Les lois en effet seraient faites à l'avantage de la classe riche; on ne songerait aux classes moyennes et aux classes pauvres qu'autant que les lois en leur faveur n'auraient pas pour effet de nuire à l'accumulation d'argent, qu'aurait créée le non-paiement des députés au peuple. Ainsi, nous croyons sincèrement que les représentants doivent recevoir un salaire, mais nous sommes résolument opposés à ce qu'ils se donnent à chacun, des frais de voyage payés, une légère somme de 500 à 1000 francs par jour, inutile de dire que notre maison pour cela, et que le trésor provincial n'est pas assez riche, que cela ne coûte pas dans les cas pour être mieux employé, et que les membres du parlement ne sont pas élus pour remplir des poches des deniers du peuple. Il est convenable qu'ils aient juste ce qu'il faut pour payer leurs voyages et leur pension, et rien de plus. Encore dans ce cas, nous pensons que les membres ne doivent recevoir pour frais de voyage que l'argent nécessaire à leur double transport du lieu de leur résidence (et non de leur comté) au siège du gouvernement et (à la fin de la session) de celui-ci au premier. Quant à la somme du salaire, nous savons bien que certains membres dépensent pour leur pension de quatre à six piastres par jour; mais nous ne doutons pas que la grande majorité ne dépense pas pour cet objet plus de dix centimes par jour, et c'est là la somme qui, selon nous, devrait leur être allouée, à part leurs frais de voyage tels qu'énumérés plus haut.

2. Economie sur la parole accordée à chaque membre du parlement. — Le public a en effet que, lorsque les représentants du peuple arrivent au siège du gouvernement pour les sessions, il leur est de suite porté à chacun une quantité de papier, plumes, encre, canif, cire et pains à croûter, etc.; et les malins de prétendre quelque fois que certains membres, dans les précédentes assemblées législatives, en ont pris plus de ce qui leur en est alloué. On ne saurait croire à quelle somme se monte cette dépense. Une réforme en cette matière serait des plus désirables. Nous n'en indiquons pas les moyens ni la forme; les représentants du peuple connaissent cela trop bien par eux-mêmes pour que nous indiquions quelque mode à suivre à ce sujet. Nous nous contentons de signaler l'abus; personne ne connaît mieux le remède à y apporter que nos députés.

3. Economie dans les bureaux de l'Assemblée législative. — On se plaint en effet que le nombre des employés dans les bureaux de la chambre est trop considérable; on ajoute que la plupart reçoivent un salaire beaucoup trop élevé pour les services qu'ils rendent. C'est ainsi qu'on leur donne généralement, rapporte la rumeur, de £150 à £200 par an. Eh bien! il est de fait qu'ils ne travaillent que durant quelques mois de l'année; et qu'on a vu, ces années dernières, quelques uns de ces employés avoir si peu à faire qu'ils s'en allaient voyager aux Etats-Unis et ailleurs, pendant des mois entiers, ayant soin seulement de faire tenir leur salaire (au bout du mois) par des amis qui leur envoient. Nous ne signalons ces faits, non pas que nous trouvions commartriques fussent des voyages à l'é-

tranger; mais parce que nous pensons qu'il n'est que juste que ceux qui les entreprennent ne les fassent pas à même la caisse provinciale. D'ailleurs il nous semblerait plus logique et plus conforme à l'économie de déterminer le salaire des employés de la chambre sur la durée de chaque session. Il devrait leur être accordé un salaire fixe pour chaque jour de la session ou chaque jour de travail hors de la session; et hors de ce temps, le salaire devrait être discontinué. De cette sorte, il se ferait une économie considérable, et le peuple n'aurait pas raison de prétendre qu'il s'y fait une dépense inutile. Nous n'ajoutons pas que le personnel doit y être composé d'hommes capables de remplir leurs fonctions; nous pensons que c'est là un détail trop intime pour nous y arrêter; et d'ailleurs nous sommes certain que ceux qui seraient ou sont préposés à cet objet, ont le coup d'œil trop juste et trop de patriotisme pour employer des hommes incapables.

4. Economie sur les ports de lettres des membres du parlement. — Personne ne doute aujourd'hui qu'il ne faille une réforme en cette matière. Il est en effet hors de propos de continuer le système actuel, qui occasionne à la province par chaque session une dépense qui varie de £1500 à £2500. Il serait désirable que les membres du parlement, relativement au droit d'affranchir les lettres, eussent une liberté un peu plus restreinte que par le passé. Le peuple aimerait fort que cette liberté d'affranchir ne s'étendît pas aux lettres de toute la famille, de tous les amis et de toutes les connaissances de chacun des membres du parlement. Ceux-ci se trouveraient eux mêmes fort soulagés, et ne seraient plus sans cesse tourmentés de tous côtés par des demandes de toutes sortes; des qu'ils n'auraient plus eu droit, les demandes cesseraient, et avec elles des dépenses énormes pour la caisse provinciale. Outre cela, il nous paraît sage que les membres du parlement n'aient pas le privilège d'affranchir toutes leurs lettres; il serait peut-être possible de leur allouer à chacun une somme par semaine à cet effet. Ceux à qui cette somme ne suffirait pas devraient en tirer le surplus de leur propre bourse; quant à ceux à qui cette somme serait plus que suffisante, ils ne recevraient que ce qu'ils auraient dépensé. De cette manière encore, il est certain qu'une économie ne manquerait pas de se faire, et la caisse provinciale serait soulagée d'autant. Ce n'est pas à nous à déterminer le quantum à accorder pour cet objet à chaque député; les membres du parlement sont plus à même que personne autre de préciser ce montant.

5. Economie semblable, et sur chacun des quatre points précédents, en autant que cela est applicable à l'honorable Conseil Législatif. — Nous n'entrons pas dans les détails en ce qui a rapport à la chambre haute. Nous pensons que ce qui précède doit suffire, pour convaincre tout le monde que la réforme doit se faire par l'Assemblée Législative, et nous sommes convaincu de la nécessité d'une réforme semblable dans le Conseil Législatif. Il faut que ces deux honorables chambres imitent l'exemple; elles n'en auront que plus de droits et plus de force à vouloir faire des économies ailleurs. Ainsi nous n'hésitons nullement à dire qu'elles s'exécutent de bonne grâce, et que voyant les besoins croissants du pays, elles sentent combien il est urgent de trouver de nouvelles ressources pour les rencontrer. Nous continuerons dans notre prochaine feuille l'énumération détaillée des économies qui nous semblent à la fois possibles et désirables.

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST.

Nous recevons d'un de nos correspondants (auquel nous offrons nos remerciements) la lettre suivante au sujet de la colonisation des Townships. Nous la recommandons spécialement à l'attention de nos lecteurs et du public en général. Notre correspondant nous en fera, vient de faire une tournée dans les townships, et il y a recueilli tous les renseignements désirables. Nous espérons que ces détails seront propres à donner une idée favorable des commencements de cette colonisation, et qu'ils nous comparaisons à préférer un établissement dans ces vastes et beaux townships à une immigration vers l'ouest des Etats-Unis. Car outre que cette immigration ne fait qu'appauvrir le pays, p. que d'après les renseignements qui nous parviennent nos habitants emportent généralement avec eux de \$500 à \$1000 chacun, nous ne doutons pas que, tout considéré, les Canadiens ne trouvent dans les Townships du Canada dix fois autant d'avantages qu'ils n'en trouvent aux E. U. Il ne faut pas que les townships soient établis par des gens pauvres; mais c'est à nos cultivateurs aisés à donner l'exemple, en prenant des terres dans les townships et en y établissant leurs enfants. — Nous n'avons pas le temps aujourd'hui de nous étendre davantage à ce sujet; nous en parlerons encore prochainement. Pour cette fois qu'il nous suffise de publier l'intéressante lettre qui suit:

M. L'EDITEUR.

Depuis près de trois mois, les rapports au sujet de la colonisation des Townships de l'Est avaient été si contradictoires, que je me déterminai vers le commencement de ce mois à me rendre sur les lieux, afin de m'assurer de la vérité par moi-même. J'eus occasion dans mon voyage de rencontrer des amis et les ennemis de l'entreprise. Les uns vantaient son utilité et la liberté du gouvernement; les autres en étaient jaloux et la représentaient comme une tentative d'exclusion des autres origines en faveur de l'établissement des Canadiens d'origine française. "Que veut dire cette entreprise?" demandait il y a quelque temps une petite gazette. Aussi les colons qui ont pris la route de Sherbrooke pour aller aux nouveaux établissements s'y sont rarement vus, parce que là on les préjugeait contre la qualité du sol, on leur suscitait des doutes sur la liberté du gouvernement, ou bien on les égarait, en les envoyant aux établissements de la compagnie des terres. Cet enfourchement les éloignait de leur but, ruinait leurs moyens, et ils étaient obligés de s'en retourner faute de provisions. On en a usé de même à mon égard en plusieurs endroits, et si je n'eusse été bien muni de directions certaines, j'en aurais été égaré de même. Je me rendis d'abord au lac Nicolet, au bureau de l'agence, qui est temporairement fixé dans un petit hangar, mal éclairé, dont une partie est encombrée de sacs et de quarts, et l'autre est occupée par un lit et une planche qui sert de table pour écrire. Deux ou trois caisses vides sont les seuls sièges du bureau. M. Arand, l'agent, était entouré d'une douzaine d'hommes qui s'y chargeaient de biscuit, de farine, de pois et de farine pour aller travailler aux chemins que le gouvernement fait ouvrir vers Shipton et vers le lac Aylmer. Quelques uns d'eux se précautionnaient aussi de haches, de chausures et de tabac. Dès qu'ils furent sortis, l'agent me fixa ainsi que trois ou quatre autres individus qui venaient d'entrer, et qui lui présentaient des recommandations. "Elles sont bien flatteuses pour vous, leur dit-il, mais elles sont insuffisantes pour moi, car on n'y fait pas mention de vos moyens de

subsistance en attendant que le produit de vos terres puisse se voir procurer. Allez et visitez, mais vous n'aurez de billets de location que lorsque vous aurez produit un certificat satisfaisant de vos moyens." Deux de ces gens étaient d'origine britannique, mais il n'y eut aucune différence à leur égard, et leur donnant quelques directions, et une liste des terres de déjà prises, il les congédia en leur souhaitant courage et bonne chance; puis se tournant vers moi: "Que désirez vous, Monsieur?" "J'allais me travestir en colon, pour garder mon incognito, lorsqu'il me vint à l'idée d'avouer franchement le but de mon voyage.

"Je cherche la vérité, M., lui dis-je, concernant les progrès de la colonisation dans votre territoire; car on en parle si contradictoirement, que je ne crois plus rien de ce que l'on en dit. — Pourquoi vous occuper des on-dit, répliqua le vieillard en fronçant le sourcil; il ne faut s'occuper que de ce que l'on y fait, c'est mon système; mais, en somme, que me voulez-vous? — M., lui dis-je, si ce n'est indécision, et si je ne suis importun, permettez-moi de vous demander où en étaient les Townships de votre territoire, à votre arrivée ici? — Au point où vous les voyez encore; d'immenses forêts couvrent le ciel et la terre, à part quelques arpentages et une trentaine de milles de chemins qu'on y a fait, et l'assurance que le sol y donne qu'en travaillant en bon fils d'Adam, l'on y peut vivre comme ailleurs. — M., je comprends par expérience le lot que le pèche du bon homme nous a fait sur cette terre de rochers et d'épines, mais quelle était la population de vos Townships à votre arrivée, et quelle est elle à présent, ou combien de terres y ont-elles été prises? — La population y était de deux petites familles de 11 à 12 membres chacune, maintenant elle se compose de 400 individus résidents, et l'on compte 273 terres de prise: savoir: 94 dans Wotton, 15 dans Ham, 23 dans Garthby et 135 dans Stratford. — C'est beaucoup plus consolant qu'on ne m'avait dit, mais quelle sorte de gens vous a-t-on envoyés, lui demandai-je, et quelle espèce d'immigration y avez-vous admise? — J'ai commencé à vous répondre l'an dernier, je dois continuer. Il faut donc avouer que des hommes recommandables, haut placés dans la société, probablement trompés, n'ont été envoyés, munis d'excellentes recommandations de leur part, des hommes qui n'avaient aucune des qualifications nécessaires dans un nouveau colon; des hommes dont le premier soin était de s'enquérir s'ils ne seraient pas nourris, eux et leurs familles aux dépens du gouvernement pendant au moins deux ans, et qui sur la négative s'en allaient en maugréant et jurant tout haut. — Quoi! dis-je, si la Reine ne nous fait pas ce que la compagnie des terres nous a fait? Ha! elle le ferait bien, mais c'est l'argent qui met tout dans sa poche, et le butin de la Reine et le argent de l'association, à laquelle plusieurs d'entre nous ont déjà payé douze fois. Leur fureur est passée avec eux-mêmes, puis de meilleures gens ont succédé; ce sont des habitants des campagnes, polis, honnêtes, en moyens, et capables d'établir des terres nouvelles, et bien déterminés à y demeurer toute leur vie. Ils y possèdent déjà près de 300 terres; leur courage et leur constance vont à tirer d'autres colons par centaines. Les habitants de St. Grégoire s'établissent dans le Township de Stratford, où ils ont en le bonheur de rencontrer les avantages du voisinage et de la fertilité du sol. Le Township de Winslow a les mêmes qualités et il contient le double de lots propres à faire d'excellentes fermes. M. Wells, Argentier, écrivait tout récemment: "We Yesterday found most excellent hard wood, maple and timber extending as far as we could see from the top of a hill into Winslow." Dans une autre lettre il me dit qu'en ces townships la terre a de la chaleur et est pleine de vie; et qu'il y a déjà rajourné beaucoup depuis trois semaines, tant il en trouve les bois et le site agréables. Je m'attends donc à avoir l'an prochain plus de 12 à 1500 colons contents, car il n'y a pas que les habitants de St. Grégoire et de Gentilly qui soient en besoin de terres bonnes et fertiles en colons. Nos autres paroisses vont bien, j'espère, prendre leur part du gâteau.

Quelques nouveaux venus nous interrompirent, et je ne pus me retirer qu'en promettant au brave homme que je reviendrais l'an prochain, pour juger par moi-même des progrès de ses townships. De là, je pris le nouveau chemin de Mégantic, et en ayant parcouru douze milles, je me trouvai aux bords du Lac Aylmer, qui n'est autre chose que quelques élargissements successifs de la Rivière St. François, causés par diverses baies, et surtout la baie St. François, la baie à l'ouest, et celle de Ward, vers le fond de laquelle l'argent fait bâtir, et où il va bientôt transporter son bureau et ses magasins. Le sol de son emplacement paraît d'une bonne qualité, fortement incliné vers le sud et la baie. Le coup d'œil de cette nappe d'eau de quatre à cinq milles de diamètre n'est pas sans agrément; cependant l'entourage en est sombre et sauvage, même sur la Pointe aux Erables qu'on vante tant, et qui s'y prolonge un mille et demi vers le sud. C'est comme le centre d'une vaste solitude dont le silence n'est interrompu que par les cris bizarres et perçants des hurlements, qui sont hors des atteintes des chasseurs, au milieu de ce lac qui n'offre que peu de poisson et point de gibier. Je n'en suis point encore amoureux, et je ne m'accrocherais jamais de sa fureur dans les gros vents, qui m'empêchent de le traverser.

Enfin, Monsieur l'Éditeur, je suis content, et quoique la rigueur de la saison m'ait empêché de pénétrer bien avant dans le territoire, j'ai pu me convaincre que l'entreprise de la colonisation n'a pas été infortunée, puisqu'il n'y a guère que trois mois qu'on s'en occupe activement, et que cependant elle a fait des progrès, qui, continués seulement quatre ans dans la même proportion, nous donneront cinq à six mille cultivateurs ou plus dans le seul comté de Sherbrooke. C'est presque autant qu'en contient tout le District de Trois-Rivières, qui pourrait date de plus de cent ans.

UN VOYAGEUR

ARRIVEE DU STEAMER

CAMBRIA.

Le Cambria est arrivé à New-York samedi. — En Angleterre le marché monétaire se soutient bien. — On disait à Londres que l'Espagne négocierait avec les Etats-Unis pour leur vendre Cuba. — L'Irlande n'a pas subi de changements. — On parlait d'une tentative qui aurait été faite pour délivrer Smith O'Brien. — En France, les fonds sont considérablement tombés. — La lutte pour la Présidence aura lieu entre Louis-Napoléon et Cavaignac. — La constitution devait être proclamée en présence du peuple et de 150000 hommes de troupes. — Vienne s'est rendue aux Impériaux après huit jours de siège; elle était en leur pouvoir le 1er novembre. Il y a eu un grand nombre de vies de perdue et beaucoup de propriétés détruites pendant le bombardement. Les Impériaux ont dû enlever de vive force plus de trente barricades. Les Autrichiens se sont battus comme des lions; ils se sont fait tuer sur le champ de bataille ou ont été pendus. Il y avait une ba-

taille entre les Autrichiens et les Hongrois (qui venaient sans doute aux secours de Vienne); ceux-ci ont dû reculer, le combat a été très sanglant. La diète s'est dissoute le 3 novembre. Le 4, on désarmait la population, les barricades étaient toutes abattues. — Dans le Nord de l'Italie, il règne la plus grande confusion; plusieurs parties de la Lombardie sont soulevées contre les Autrichiens. La junte centrale avait lancé une proclamation appelant le peuple aux armes contre l'Autriche; elle avait en pour effet de faire éclater une insurrection le 29 octobre. — En Prusse, il y avait des troubles dans la capitale. Le Roi avait appelé le comte Brandebourg [monarchiste] pour former un cabinet, on pensait que l'Assemblée n'en voudrait pas, car elle avait déjà envoyé à cet effet une députation au Roi. Elle continue néanmoins la constitution. Le 21 octobre, elle était environnée d'une grande masse de peuple qui déclarait que si l'Assemblée n'envoyait pas de suite toutes les troupes de la Ville au secours de Vienne, aucun des membres ne sortirait vivant. Vers 9 heures du soir, le peuple étant plus exaspéré, il lui fut annoncé que la chose était élévee à l'Assemblée de Francfort à qui on demandait de faire la paix entre les partis belligérants. Pour réprimer tout à fait ce tumulte, il a fallu en venir aux mains, et plusieurs personnes ont été tuées. — En Irlande, Shamrock a été acquitté; Kevin condamné à 10 ans de déportation. — A Venise on annonçait, le 27 octobre que les Italiens avaient battu les Croates qui auraient eu 200, tués et blessés et 500 prisonniers. On disait aussi qu'une bataille s'était livrée à Piaccenza entre les Piémontais et les Autrichiens qui avaient été battus et aux quels on avait enlevé 8 canons. — Il y avait eu quelques troubles à Civita Vecchia; mais ils avaient été supprimés. — Quant aux marches, le feu était à 29 c. et 30 c. le ble à 7 c. et 8 c.

COLLÈGES IRLANDAIS.

On aime à rapprocher les termes dont les évêques d'Irlande se servent dans leur synode du 21 mai 1845 pour qualifier le projet de haut enseignement qui a été originairement le projet de ceux par lesquels ils déclarent en 1848, par rapport aux collèges, qu'ils voient les mêmes dangers que précédemment pour la foi des évêques dans le projet du gouvernement. L'avantage de ce rapprochement est de reporter ces démarches à un principe invariable et toujours existant dans l'Église, celui d'une foi vive et bien définie. Voici les termes de la résolution de 1845:

"Tout en rendant justice aux bonnes et généreuses intentions du gouvernement, intentions qui se manifestent par la dotation de Maynoth, nous sommes cependant forcés, après avoir examiné le bill sur l'éducation académique en Irlande soumis au parlement, de déclarer que, malgré notre désir d'étendre les avantages de l'éducation, nous ne pouvons approuver le système proposé, parce qu'il nous semble trop dangereux pour la foi et la morale des étudiants catholiques."

Rien n'a pu faire dévier les prélats de l'Église d'Irlande d'une opposition digne et mesurée qui devait être une conséquence de ces principes, et aujourd'hui nous voyons que le S. Père par l'organe de la Sacrée Congrégation porte son jugement à peu près dans les mêmes termes. Ce suit une traduction exacte de la lettre adressée aux archevêques d'Irlande par le pape le 17 septembre.

Tres Illustre et Révérend Seigneur,

Les extraits des statuts rédigés pour les nouveaux collèges d'Irlande et l'opinion donnée sur les mêmes par les évêques ont donné à la Sacrée Congrégation l'occasion de s'occuper de nouveau des dits collèges principalement sous ce point de vue, et d'oser librement et soigneusement tout ce qu'il faudrait répondre pour le bien spirituel du peuple catholique de l'Irlande. Et, quoique les dits statuts soient formés de telle manière, qu'on ne peut pas juger de quelle autorité ils pourraient jouir, vu la constitution du royaume d'Angleterre; après avoir tout examiné minutieusement, la Sacrée Congrégation n'a cependant pas pu être amenée, à cause des dangers graves et intrinsèques des mêmes collèges, à abandonner le jugement qui a été porté à leur occasion et soumis avec approbation du Très-Saint Père aux quatre métropolitains dans les mois d'octobre de l'année dernière.

Mais d'après le zèle avec lequel le clergé et le peuple entier travaillent à ce qui a pour objet de promouvoir le bien de l'Église, les très-éminents cardinaux ont été d'avis qu'on ne devait pas désespérer de l'érection d'une université catholique; ils ont même recommandé à plusieurs reprises un projet de ce genre, afin que tous travaillent selon leurs forces à son exécution et que l'on pourvoie ainsi plus complètement à l'instruction des catholiques, sans que leur religion y trouve aucun détriment.

Après avoir examiné cette opinion de la S. C. avec toute la maturité et la prudence possibles, le Très-Saint Père a jugé à propos de l'approuver du point de son autorité et de la confirmer, et il a voulu qu'elle fut transmise aux quatre archevêques, qui auront à la communiquer à leurs suffragans respectifs.

Le prélat de la propagande termine en recommandant instamment l'union entre les évêques, la tenue des conciles d'une manière économique, et un soin plus assidu de la part des évêques de rendre compte au Saint-Siège de l'état de leurs églises.

(Signé) J. PH. FRASSONI, Préfet.
 Loué, à la propag. de la Foi, } ALEXANDRE BARNABÉ,
 Rome le 11 d'oct. 1848. } Secrétaire.

LE KING'S COLLEGE.

Le Globe de Toronto connaît dernièrement les détails d'une Loi qu'il disait devoir être présentée au Parlement par le Ministère au sujet du King's College. D'après cette Loi, la Religion Catholique et les sectes protestantes y seraient sur un pied d'égalité; ce serait une sorte d'Université mixte. Dans sa feuille du 22, il dit depuis, entre autres choses: "On doit beaucoup craindre cependant, à en juger par une déclaration récente du clergé catholique Romain de Kings-ton et par la décision du Pape relativement aux Collèges Irlandais, que les Etudiants Catholiques Romains n'aient pas la permission de fréquenter un collège sur une large base, et par la déclaration de l'Organe des Episcopaux Anglais, que les Etudiants en théologie de cette Eglise n'en auront pas non plus la permission."

C'est ce matin que le Rév. M. Harkin a laissé Montréal pour se rendre à Toronto, et y remplacer M. le Chanoine Paré. Ce monsieur a pris la ligne des Etats-Unis devant profiter du chemin de fer de la frontière de New-York, parce que les nouvelles télégraphiques annoncent que la navigation est arrêtée entre Kingston et Toronto, et même, nous dit on, entre Kingston et Montréal.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Hier soir, a eu lieu au Marché-Bonsecours la grande assemblée pour le Rappel des Lois de Navigation. Plusieurs mille personnes se sont rendues à l'invitation qui avait été faite, et vers 7 heures le Maire a été appelé au fauteuil.

M. O'REILLY.

M. O'Reilly, que nous connaissons tous au moins par ses travaux incessants en faveur de la colonisation des Townships vient de prendre une détermination qu'il méditait de puis longtemps.

Nos vœux accompagnent le zélé missionnaire qui a depuis un an sacrifié son temps et le peu qu'il possédait, pour travailler à son œuvre favorite, la colonisation des Townships. Aujourd'hui, il veut se consacrer à Dieu d'une manière encore plus intime.

L'HON. F. HINCKS.

Le procès, intenté par M. B. A. C. Gagy contre l'Hon. F. Hincks pour un prétendu libelle inséré dans le Pilot, a occupé la Cour toute la journée d'hier et dure encore en ce moment.

LECTURE.

Mercredi, le 6 décembre prochain, W. H. Fleet, écrivain, fera à l'Hotel Donegana une lecture sur: "LE MÉTIER DE L'ART DE L'IMPRIMERIE ET LES MAUX QU'IL A CAUSÉS."

Il vient de paraître dans le Canadien une seconde lettre de "Céris du Saguenay" que l'on dit être l'Hon. De Salles Latour; nous y remarquons avec plaisir la phrase suivante: "Ne pas reconnaître l'immense service et ne pas témoigner de la reconnaissance pour le bien qu'a déjà fait la présente administration à mes semblables au Saguenay, serait de l'ingratitude et de l'archibêtise."

Nous apprenons par un correspondant que la nouvelle église du faubourg St. Jean à Québec sera ouverte au culte catholique au printemps prochain.

Nous voyons par la Minerve d'hier soir que la prétendue nomination par l'administration d'un favori d'origine étrangère, à la place de gardien du pont de Nicolet, nomination que l'opposition annonçait avec joie pensant nuire au ministère, cette nomination est une pure invention, une fiction, une non-vérité.

Le R. P. Léonard a failli être la victime d'un fâcheux accident. Comme ce Rév. Père s'en retournait, samedi, de Montréal à Longueuil, le cheval, qui traînait le cab qui le conduisait au bateau, ayant pris le mors aux dents à l'occasion de quelque manque à l'attelage, le cocher abandonna la voiture qui fut renversée à deux reprises.

Nous accusons réception des 6e, 7e et 8e livraisons du 2e volume du Répertoire National, compilé par M. J. Huston. — Nous en parlerons plus au long dans notre prochaine feuille.

Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Fiset de Québec vient d'être admis à la pratique du barreau. Les témoins de ce monsieur ne pourront manquer de lui assurer de la part du public un encouragement libéral.

Nous sommes encore forcé de remettre à bientôt plusieurs articles éditoriaux et correspondances. Que nos correspondants veuillent bien prendre patience; ils auront tous

CORRESPONDANCES

M. E. B., lettre reçue; 3 journaux seulement. M. A. M., lettre reçue. M. P., Montréal, note reçue, tel que demandé. M. M., lettre reçue; merci des renseignements. M. J. C., membre du clergé, merci du tout. M. P. B., tout est bien. M. M. N. A., lettre reçue; nous en sommes fort aise. M. C. T. C., membre du clergé, merci des informations. M. F. B., billet reçu; il n'y a pas de difficultés.

"Un des triz, &c." voudrait-il bien nous donner son nom en confiance? c'est la règle généralement suivie.

"Un de vos correspondants" est reçu; il vaudra bien attendre le vendredi, vu la quantité de matières déjà préparées pour le présent numéro.

M. L'EDITEUR,

Permettez-moi de me servir de votre journal pour prévenir messieurs les curés et par eux tous nos braves soldats de la tempérance, d'une ruse de notre ennemi, le démon de l'intempérance. Voici qu'on est sur le point d'importer des Etats-Unis une quantité de cydre pour le vendre, sous prétexte que cette boisson n'a pas été signalée dans les prédictions faites au sujet de la tempérance. Qu'il nous suffise de dire à tous nos généreux membres de la société de Tempérance: "Voilà s'avez renoncé pour l'amour de Dieu, pour l'amour de votre famille et de votre pays, à toute espèce de boissons enivrantes. Eh bien l'expérience prouve qu'on s'enivre avec le cydre tout comme avec la bière et le vin. L'ivresse que produit le cydre n'est-elle due qu'aux ingrédients étrangers qu'on y mêle, cette question importe peu. Ce serait donc manquer à sa parole d'homme, se manoir quer à soi même que de faire usage de cette boisson que au reste ne flatte le palais que pour mieux dérouter le détruire l'estomac... Et la question si majeure d'économie qui nous a portés à cesser d'acheter la bière, le whisky, le rum, ne serait-elle pas résolue contre nous, si on se met à acheter du cydre?"

Si nos habitants boivent du cydre ce sera une somme de quatre à cinq cent mille piastres dont il faudra priver le pays pour en enrichir les Américains: eux seuls profiteraient de notre gourmandise... Non; j'ai trop de confiance dans le bon sens et le patriotisme de Jean Baptiste pour croire qu'il pourrait se laisser prendre au nouveau piège que je signale. Et puis, où serait l'avantage du sacrifice que nous aurions fait, si nous n'avions quitté le rum et le whisky que pour goûter les sensuelles jouissances de cette nouvelle boisson, qui, au reste, n'est propre qu'à appesantir la tête, et à vicier les organes de la digestion.

J'espère que messieurs les marchands de campagne et des villes s'opposeront à ces importations de cydre comme étant une nouvelle source de désordres et de ruines pour nos bons habitants?

Plusieurs des meilleurs médecins et chimistes m'ont aussi déclaré, à plusieurs reprises, que les boissons de tempérance, connues sous le nom de root-beer, ginger-beer etc., étaient très contraires à la santé; dans tous les cas, elles ne valent pas l'eau si pure que le bon Dieu nous donne partout pour rien....

J'ai l'honneur d'être, M. l'Editeur, Votre très humble serviteur C. CHINQUY.

Longueuil 23 novembre 1848.

Messieurs les éditeurs des différents journaux Canadiens Français sont priés de reproduire cette notice.

ASSEMBLÉE.

Les membres du comité central de l'Association d'indemnité et les membres du comité central de l'Association pour la réforme de la tenure seigneuriale, après en avoir conféré avec MM. les principaux électeurs des différentes paroisses dans les dits comités, ont arrêté le concert des résolutions suivantes.

1. Le dix huit décembre prochain, à dix heures du matin, une assemblée publique des électeurs des comités des Deux-Montagnes et de Terrebonne, aura lieu à Sainte-Scholastique, pour prendre en considération toutes mesures qui doivent être soumises à la législature dans la prochaine session du parlement. Au nombre de celles qui ne peuvent être plus longtemps retardées, dans l'opinion du comité, il faut placer en première ligne, la Libre navigation du St. Laurent; la Réforme ou l'abolition de la Tenure Seigneuriale, l'indemnité due au Bas-Canada pour pertes en 1837 et 1838, la réforme postale, etc., etc.

2. Pour délibérer sur les résolutions à proposer, une assemblée préliminaire sera tenue à Saint-Eustache, le 11 décembre prochain.

3. MM. les électeurs des dits comités et de tous autres comités sont invités à assister à ces assemblées, par la présente voix de l'opinion publique, pour donner force aux résolutions qui seront définitivement adoptées.

4. MM. les électeurs des journaux canadiens sont invités à donner une grande publicité aux résolutions qui précèdent, dans l'intérêt général du pays.

Ste.-Scholastique, le 22 novembre 1848.

Signé, EMERY FÉRÉ, Président du comité pour la réforme de la tenure seigneuriale, dans le Nord

L. E. LAROCQUE, Secrétaire du dit comité.

DE TOUT UN PEU.

NOTMAN.—M. Notman, M. P. P., est en cette ville depuis plusieurs jours.

JOURNAL.—Le burg Courrier vient de cesser de paraître.

DÉBENTURES.—Au 24 courant, il avait été émis pour 180,267 de débentures; il en était rentré pour £90,518; y en avait en circulation pour £80,452.

HOLMES.—M. B. Holmes, M. P. P., est de retour de son voyage d'Europe.

ARRIVÉES.—Le R. P. Martin, M. O'Reilly, et M. Paré qui étaient descendus à Québec, ces jours derniers, sont de retour à Montréal.—M. Harkin, de l'archidiocèse de Québec, s'en va à Toronto pour y remplacer M. Paré. Le Journal de Québec, en citant le même fait ajoute: "Depuis plus de 12 mois que le diocèse de Toronto a perdu son vénérable et habile évêque, que sa charité pour ses frères Irlandais a conduit à une mort prématurée d'autant plus déplorable que le nouveau diocèse avait plus besoin de ses seés

ices, on n'a pas encore reçu de Rome les bulles de celui qui doit le remplacer dans sa tâche difficile. Espérons, pour l'avantage du diocèse de Toronto, qu'elles ne se feront pas longtemps attendre."

LE HERALD.—Nous comprenons que le procès de M. B. A. C. Gagy contre le Herald est remis à quelque temps, et cela parce que M. Gagy n'avait pas ses témoins en cour.

SINISTRE.—Nous voyons par les journaux de Québec qu'il y a eu une étable de brûlée près de Pasile des Alliés à Beauport. Pas d'autres dommages.

LA SAISON.—L'hiver s'avance à grands pas, nous avons de très-fortes gelées et le temps annonce de la neige. La navigation à la voile est close, un bâtiment d'outre-mer, le Eschemia est bloqué dans notre port, il a éprouvé des retards pour son charge ment et il est trop tard maintenant pour s'entreprendre dans le golfe. On nous dit qu'il sera mis en quarantier d'hiver dans le bassin du canal de la Chine. Les bateaux à bois ont tous disparu du port, il ne nous reste que les steamboats qui voyagent encore assez facilement. On pense que cette navigation sera close cette semaine.

INCENDIE.—Dans la nuit de samedi à dimanche, le feu a consumé encore six maisons dans le faubourg St. Joseph sur les rues Lamontagne et Bonaventur. Les flammes ont orné dans une boutique de forgeron appartenant à M. J. Charlebois. La maison d'école appartenant au Séminaire de Montréal était assurée pour £300, une propriété de M. L. Robin dit Lapointe pour £285, celle de M. M. Houli pour £80. M. Roussin et les frères Charlebois n'avaient rien d'assuré.

GRAND SALUT.—Samueli prochain, il doit être tiré à Washington un salut de 500 coups de canon en l'honneur de l'Élection de Taylor à la présidence.

HAYTI.—Des nouvelles d'Hayti porte que le Président envoyait une armée pour soumettre la partie Espagnole de l'île.

INCENDIE A TORONTO.—Le 22, il y a eu à Toronto un incendie qui a détruit quatre grandes maisons en brique. Il y avait des assurances aux Bureaux de la Protection de Québec, de Hartford, de l'Aetna, et de l'Amérique Britannique. Les pertes à part de ces assurances sont fort considérables.

L'ÉLECTION.—Il paraît que Taylor a réuni 163 voix et Cass 127. Les États à Esclaves et les États libres sont divisés, moitié par moitié entre Cass et Taylor. Les États en faveur de ce dernier sont: New-York, Massachusetts, Rhode-Island, Vermont, Delaware, Connecticut, New-Jersey, Pensylvanie, Maryland, Kentucky, Tennessee, Caroline du Nord, Géorgie, Louisiane, Floride. Les autres États ont voté pour Cass.

MEXIQUE.—Le Mexique est dans un bien triste état; il est dans un malaise très-grand sous les rapports politique et commercial. Il a fait un emprunt de \$400000 garanti par l'indemnité que doivent lui payer les États-Unis.

NEIGE.—Entre Boston et Norwich, le 22, il y avait deux pieds de neige.

CONGRÈS AMÉRICAIN.—Il paraît que le Congrès américain renferme une majorité whig.

CHICAGO.—La population de Chicago est actuellement de 19274 habitants.

NOUVEAU JOURNAL.—Il va paraître sous peu un nouveau journal abolitionniste dans la ville même de Washington!!

NOUVELLE CHAPELLE.—On est sur le point d'ériger à Liverpool une nouvelle chapelle catholique, en mémoire des prêtres qui ont succombé au typhus, en s'acquittant de leurs devoirs pastoraux.

LES JUIFS.—C'est le premier courant que les Juifs ont été émancipés à Rome.

NAISSANCES.

A Montréal, le 14, la Dame de M. Isidore Dufresne a mis au monde une fille.

A St. Henri de Mascouche, le 21, la Dame d'Aug. Deslisle, Ecr., une fille.

Aux Trois-Rivières, le 19, la Dame de M. Philippe Girard, une fille.

Aux même lieu, le 22, la Dame de M. Charles Buisson, une fille.

MARIAGES.

A Longueuil, hier matin, Pierre E. Hurteau, Ecr., Notaire à Dame Victoire Lamare, veuve de feu Laurent Gelineau, tous deux du même lieu.

A St. Laurent, le 22, A. C. D. De Coles, Ecr., N. P. du lieu, à Delle. Emilie Crovier, fille de Augustin Crovier, Ecr. de la Côte des Neiges, paroisse de Montréal.

Aux Trois-Rivières, le 5, M. J. E. Godin, à Delle. Marie-Céline, 3e. fille de M. Edouard Méthot.

PÉNITENTIAIRE.—Le Télégraphe annonce que le feu s'est déclaré au Pénitencier de Kingston et en a détruit une partie.

DÉCÈS.

En cette ville, le 27 du courant, Marie Janvier l'habituée enfant de J. U. Beaudry, Ecr., âgée de 2 ans et 8 jours.

Noyé, à St. Polycarpe, le 18 du courant, Pierre Alexandre âgé de douze ans et quatre mois, fils de Pierre Alphonse Joseph Alexandre Marc Aurèle Gabriel, usinier du lieu. C'est le troisième accident de cette nature arrivé depuis un an dans la petite rivière St. Polycarpe.

Décédé au même lieu, le 22 du courant, Marie, âgée de 17 ans, seconde fille de Michel Martin, respectable cultivateur du lieu; des parents éplorés pleurent encore la mort d'un de leurs fils décédé il n'y a que quelques mois.

" Ses charmes, ses vertus, sa douceur angélique. Ornaient, embellissaient un courage héroïque, Dans cet instant suprême, ou l'arrêt des destins, Moissonne sa victime au séjour des humains, Belle, comme le lys, fraîche comme la rose, Comme elle, elle est tombée étant à peine éclos, Par avance goûtant la paix des biens heureux. Tranquille, elle expira, s'enleva vers les cieux." (Communiqué.)

LE DOCTEUR DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, en coignure des rues St. Laurent et de St. Jacques, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Quimet, écr., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 28 novembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELLE & LAMOURE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOURE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite société.

ZEP. CHAPELLE, J. M. LAMOURE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargne rien pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses reliures la même attention qu'il a ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Écoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

J. M. LAMOURE.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT

RELIURE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Société CHAPELLE & LAMOURE, que sous peu de jours, il ouvrira un

ATELIER DE RELIURE,

dans une place centrale et qu'alors il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer. Son exactitude à exécuter, comme par le passé, les ordres de ses Patrons, et la beauté de ses ouvrages, sont une garantie pour l'avenir qu'il satisfait les personnes qui lui accorderont leur patronage.

Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes reliures qui puissent se faire en Canada. Le Soussigné espère donc que le public, trouvant sous tous les rapports son avantage chez lui, lui donnera reconnoître l'effort qu'il fera pour contenter et même surpasser l'attente de ceux qui l'honoreront.

Ses prix seront extrêmement réduits.

Montréal, 24 nov. 1848.

ZEP. CHAPELLE.

A VENDRE,

AUX BUREAUX DES MÉLANGES RELIGIEUX, CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, etc.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

Ce Calendrier est un des plus complets qui se publient par nous. Il est plus beau, plus amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit:

- Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;
 - Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;
 - Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;
 - La liste et les termes des cours de Justice;
 - Une table relative au commencement de l'année et à la fin de l'année;
 - Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;
 - Le commencement des saisons;
 - La date des quatre-temps;
 - Le comput ecclésiastique;
 - Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;
 - La liste des principaux membres du Gouvernement;
 - La liste des membres de la législature Provinciale;
 - La liste des membres du Conseil Législatif;
 - La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.
 - La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc.
- Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DÉTAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.
- Montréal, 17 novembre 1848.

DR. GENAND,

COIN des Rues Ste. Hélène et des Récollets, Montréal 21 Novembre 1848.—5f-is.

L. A. HUGUET-LATOUR,

NOTAIRE. No. 16, RUE ST. VINCENT, MONTREAL. Montréal, 20 octobre 1848.—6m

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de riches étoffes pour ornements et tous les articles en bronze, or et argent nécessaires au service du culte. Le choix est très varié et par suite d'arrangements spéciaux avec les fabricants on trouvera les prix considérablement réduits. Jh. Roy. N° 70 Rue Notre St. Paul. Montréal 17 novembre 1848.—3f.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM.
1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'un avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistre) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque art des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur cha lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et de mélisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens, qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont

10.—Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

20.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

30.—La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce pour le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

40.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

En outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de trais sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois sautés de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'Etablissement des Townships de l'Est.

Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui doivent attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Evêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de joindre son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoynt et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, manufactures de potasse ainsi que des usineries. Les terres sont couvertes de superbes surcreries, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukeley, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukeley à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussi tôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin ou passant tous les jours les malles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer; à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien résister aux autres avisements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les sous-signés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montréal, 4 août 1848. 1-6s.

Gerin-Lajoie,

AVOCAT

A établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, pour le voisiné de la Minerve.—22 septembre.

BANQUE DEPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, AL. Aroque, V. Président, Francis Hineks, H. Mulholland, Edwin Atwater, Damase Masson, Barth. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barth. O'Brien, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution fera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcielle.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
 - 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
 - 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, atelée aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et
 - 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et
 - 5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
 - 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à un denier et demi.
 - 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même taille: Un demi denier coupure
- J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. MABLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE RAGIOPOLIS.

KINGSTON. HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONNELL, V. G., assisté du Révd. J. FARRELL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; ayant par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONNELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village St. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal 18 juillet 1848

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITE.

AVIS.

On demande instamment à toutes les personnes qui ont eu des tuyaux pour le gaz introduits dans leurs caves, d'en examiner les extrémités, de manière à s'assurer qu'elles sont parfaitement bien fermées par le moyen d'un bon anion en fer. Dans le cas où l'on en trouverait quelques-uns défectueux, on demande qu'il en soit donné avis immédiatement au bureau de la compagnie du gaz, afin qu'il n'arrive aucun accident, lorsque l'on introduira le gaz dans les tuyaux.

On demande aussi particulièrement que, lorsque l'on découvrirait que le gaz s'échappe des tuyaux, soit de la rue soit de la maison, il en soit immédiatement donné avis au bureau de la compagnie, rue Gabriel, Griffintown. Montréal, 9 novembre 1848.—2f

A VIS.

DANS la vue de reconnaître l'acte bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le JOURNAL, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CENTS par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE centimes courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir bien faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions de l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. S. O. Grémarie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, Ger., No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON IMPRIMEUR.

No 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qu'il leur seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que,

- LIVRES, PAMPHLETS, BILLET D'ENTERREMENT, CATALOGUES, CIRCULAIRES, CARTES D'ADRESSE, POLICES D'ASSURANCE, CHEQUES, CARTES DE VISITES, TRAITES, ANNONCES DE DILIGENCES, COGNASSEMENTS, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Editeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

- Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6
- Chaque insertion subséquente, 0 0 7
- Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6
- Chaque insertion subséquente, 0 0 11
- Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4
- Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires; Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ger. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Mairie, près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIETAIRES ET IMPRIMEURS.